

Chacun doit prendre ses responsabilités

Jean Faniel

En politique, assumer des responsabilités est perçu à la fois comme un honneur et comme une contrainte. Si elles sont parfois grandes, les responsabilités peuvent aussi s'avérer lourdes. Et conduire dans certains cas à devoir faire un pas de côté. L'emploi de ce terme peut également sonner comme un rappel à l'ordre. Mais qu'est-ce alors qu'être « responsable » ?

Lorsqu'il a pris ses fonctions de Premier ministre, Charles Michel a proclamé clairement : « Notre gouvernement est celui de la responsabilité et du courage »¹. Trois ans auparavant, Elio Di Rupo avait affiché le même type d'ambition, indiquant que « nos concitoyens (...) exigent de nous de la responsabilité, du courage et de l'audace pour donner un nouvel avenir à notre pays »².

Occuper le « 16 » est, à l'instar d'autres fonctions politiques jugées importantes, considéré comme une occasion de marquer le cours de la société grâce aux leviers de pouvoir que cela offre. Mais c'est aussi perçu comme l'assurance de devoir affronter des oppositions (internes comme externes au gouvernement) et de voir son image jugée sur la base des résultats engrangés (ou non) – tout en sachant que bien des paramètres échappent au Premier ministre.

Tirer les conclusions qui s'imposent

L'importance des responsabilités qu'exercent les mandataires publics s'exprime dans le langage courant, faisant d'eux des « responsables politiques ». L'emploi de ce terme recouvre également une autre réalité. Pour prendre des décisions qui vont engager un pays, les membres d'un gouvernement peuvent s'appuyer sur un cabinet et sur une administration. Si un ministre ne pose pas lui-même les actes qu'accomplissent les attachés et agents qui composent ces organes, il en endosse toutefois la responsabilité. Qu'une erreur lourde de conséquences survienne ou que le mauvais fonctionnement d'un de ces rouages soit mis au jour et c'est le ministre qui devra « prendre ses responsabilités », au besoin en remettant sa démission. Cette responsabilité implique donc aussi pour le ministre de contrôler attentivement les actes posés en son nom et de se tenir informé de ce qui fonctionne (ou ne fonctionne pas) dans son champ d'action.

C'est typiquement ce qui est survenu au sein du gouvernement fédéral au cours des derniers mois. Dans la foulée des attentats du 22 mars, il est apparu que des erreurs

¹ Déclaration gouvernementale, 14 octobre 2014.

² Déclaration gouvernementale, 7 décembre 2011.

commises par certains services de police ou composantes de la justice pouvaient expliquer que des terroristes aient échappé aux radars. Le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur (Jan Jambon, N-VA) et, dans son sillage, celui de la Justice (Koen Geens, CD&V) ont proposé leur démission au Premier ministre. Non parce qu'ils avaient personnellement fauté, mais parce qu'ils estimaient leur responsabilité ministérielle engagée, ces services étant sous leur responsabilité.

Ce faisant, les deux ministres ont coupé l'herbe sous le pied de l'opposition, qui aurait pu leur enjoindre de « prendre leurs responsabilités », c'est-à-dire de céder leur portefeuille. Depuis plusieurs mois, elle n'a cessé de réclamer une telle attitude d'un autre membre du gouvernement, la ministre de la Mobilité, Jacqueline Galant (MR). Dans une interview donnée après sa démission, actée le 15 avril, celle-ci a estimé avoir « pris ses responsabilités », laissant entendre que telle n'avait pas été l'attitude de certains de ses collègues dans le cadre des conséquences des attentats, tout en précisant qu'elle n'avait commis aucune faute personnellement ³.

Se montrer plus conciliant

Inviter un interlocuteur à se montrer « responsable » est aussi une manière de le presser de revoir ses prétentions à la baisse. Cette expression est le plus souvent utilisée par les dirigeants en position dominante, ou les défenseurs d'une situation établie, d'un système existant. Ainsi, alors qu'il tentait de négocier âprement les conditions d'octroi d'un nouveau plan financier à son pays en juillet 2015, le Premier ministre grec, Alexis Tsipras, a été maintes fois prié de faire preuve de « responsabilité ». Y compris par son homologue belge, C. Michel attendant de lui « des propositions concrètes, précises, convaincantes » et estimant que « le devoir d'un Premier ministre est de prendre ses responsabilités », tout en indiquant ressentir « une forme de lassitude face à un gouvernement qui repousse sans cesse le moment de prendre ses responsabilités » ⁴.

Un an plus tard, alors que le gouvernement grec a largement cédé aux exigences de la Troïka, l'emploi du même terme est devenu une sorte de compliment dans la bouche du commissaire européen Pierre Moscovici : « Nous avons tourné une page ensemble. Ce n'était pas évident d'y arriver. Il a fallu l'engagement constructif et positif de tous les acteurs concernés. Je veux souligner que la Grèce, que les autorités grecques, ont fait preuve de responsabilité » ⁵.

Les syndicalistes, surtout s'ils mènent une grève, ont l'habitude d'entendre cet appel à se montrer « responsables », qui traduit la volonté du locuteur de les voir cesser leur mouvement, au besoin en entrant dans un processus de négociation (mais dans ce cas, avec des prétentions limitées). Ainsi, demandant explicitement aux dirigeants syndicaux wallons des cheminots de mettre un terme à leurs actions du printemps dernier, le ministre fédéral de la Mobilité, François Bellot (MR), en a appelé « à la responsabilité de chacun » ⁶. Au même moment, dans le cadre de la grève des agents pénitentiaires, Catherine Fonck (CDH) appelait le Premier ministre à « prendre ses responsabilités » face à la situation

³ *Sudpresse*, 4 juin 2016.

⁴ *Sudpresse*, 7 juillet 2015.

⁵ *Sudpresse*, 25 mai 2016.

⁶ « *Matin Première* », 26 mai 2016.

dans les prisons⁷. Premier ministre qui lançait lui-même peu après un « appel à la responsabilité » aux agents en grève⁸. À son tour, le ministre wallon de l'Économie, Jean-Claude Marcourt, a pris le contre-pied de ce terme pour égratigner C. Michel : « Le Premier ministre s'érige en maître d'école sifflant la fin de la récréation. Malheureusement pour lui, les personnes qui se trouvent dans la cour ne sont pas de simples élèves obéissant, au doigt et à l'œil, aux injonctions du maître. Ce sont des êtres adultes responsables, qui expriment une souffrance. (...) Il me semble que le Premier ministre devrait se saisir du dossier et réunir tout le monde pour négocier »⁹. En appeler à la responsabilité de quelqu'un peut aussi avoir un effet boomerang...

Responsable de quoi et envers qui ?

Cet appel à la responsabilité bien souvent lancé aux syndicalistes est tout sauf neuf. Médias et formations politiques dominantes martèlent la nécessité pour les travailleurs et leurs organisations d'être « raisonnables » et encouragent les syndicalistes à désavouer les objectifs même les plus modestes en les qualifiant de « subversifs », « irresponsables » ou « économiquement désastreux »¹⁰. Et cela n'a pas été sans effet, dès le 19^e siècle : « Si la réaction violente ne disparaît pas à la base, elle est vite éliminée chez les dirigeants par la tendance "responsable" et conciliante, qui s'affermite avec le développement de la vie syndicale »¹¹. En Belgique, la cogestion de fonds publics dans le cadre des caisses de chômage a fortement contribué à développer chez les dirigeants syndicaux ce « sens des responsabilités » attendu d'eux¹².

Utilisé à tort et à travers, ce type d'appel en ferait oublier une question fondamentale : par rapport à qui et par rapport à quoi est-on sommé de se montrer « responsable » ? Alexis Tsipras était-il moins fondé à défendre les intérêts du peuple grec que ceux de ses créanciers ? Ce sont pourtant les premiers qui l'ont porté au pouvoir. Les responsables syndicaux ne sont-ils pas « responsables » avant tout de l'amélioration des conditions de travail et de rémunération de leurs affiliés ? Si on peut considérer qu'une économie en bonne santé est en mesure d'y contribuer, il faut reconnaître que ce facteur n'a de répercussion positive pour la base syndicale qu'à condition que les bénéfices soient partagés équitablement.

Chacun doit prendre ses responsabilités. Certes, mais sur quelle base ? Et devant qui doit-on rendre compte de ses responsabilités ?

Cet article a été publié dans : *Imagine demain le monde*, n° 117, septembre-octobre 2016, pages 30-31.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Jean FANIEL, « Chacun doit prendre ses responsabilités », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 1^{er} septembre 2016, www.crisp.be.

⁷ « Matin Première », 9 mai 2016.

⁸ « Matin Première », 18 mai 2016.

⁹ *La Libre Belgique*, 2 juin 2016.

¹⁰ R. HYMAN, *Industrial Relations. A Marxist Introduction*, Londres, Macmillan, 1975, p. 88.

¹¹ J. MICHEL, « Un maillon plus faible du syndicalisme minier : la Fédération nationale des mineurs belges avant 1914 », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 55, n° 2, 1977, p. 442.

¹² G. VANTHEMSCHE, *Le chômage en Belgique de 1929 à 1940 : son histoire, son actualité*, Bruxelles, Labor, 1994, p. 105, 107 et 130-132.